

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 26

Conseillers absents excusés : Claudine JACQUEMIN, François KLAEYLE, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, Bernard BRAUN,

Conseillers absents non excusés :

Procurations : Claudine JACQUEMIN à Jean-Pierre FRANOUX,
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Malika TRANCHINA à Odile CHANDELIER,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN.

Secrétaire de séance : Sophie WAKEFORD

Date convocation : 16 septembre 2011

N°055/2011

Objet : Paiement du déficit de la ZAC des Savlons à la CUGN
Rubrique : 7.10

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

En 1995, la commune de Malzéville a signé une convention avec le District de l'Agglomération Nancéienne qui prévoyait la participation de la commune à l'éventuel déficit de la ZAC des Savlons, déficit qui s'est réalisé.

Lors de transformation juridique du District en Communauté Urbaine du Grand Nancy, la commune de Malzéville a contesté devant les juridictions compétentes le paiement de ce déficit au motif que la gestion des ZAC était une compétence obligatoire d'une communauté urbaine.

Après avoir épuisé toutes les voies de recours, qui ont débouté la commune, il convient aujourd'hui de procéder au paiement des titres émis par la Communauté Urbaine. Il est convenu d'échelonner ce paiement sur trois exercices :

- en 2011 : 34 646,46€ (correspondant aux titres 1550/98 et 2559/03),
- en 2012 : 38 081€ (correspondant à la moitié du titre 3270/06),
- en 2013 : 38 081,30€ (correspondant au solde du titre 3270/06).

Après avis favorable de la Commission Finances du 13 septembre 2011.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré A L'UNANIMITE,
(2 Abstentions : Sophie WAKEFORD et Marc BARRON)

- AUTORISE le paiement des titres selon les modalités sus indiquées.

Date : 22 septembre 2011


Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 28 SEP. 2011

N° Accusé de réception : 20110922-11_055-DE

Affichage : 29 SEP. 2011

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.



J. Franoux